



JOYEUSES

FÊTES

À TOUS !



Le mot du Maire

À la veille des fêtes de fin d'année, permettez qu'au nom de la Municipalité je vous souhaite de joyeuses fêtes et vous présente mes vœux les plus sincères pour 2009. Que cette nouvelle année voit se réaliser tous vos souhaits, et qu'elle vous apporte santé et réussite professionnelle et familiale.

N'oubliez pas la cérémonie des vœux, le samedi 10 janvier à 11h30, où en présence des autorités locales, je vous présenterai les travaux en cours, ainsi que les projets décidés par le Conseil Municipal.

Amicalement.

Daniel Barcelo



Informations municipales



✓ COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DÉCEMBRE 2008

VŒUX : Les vœux de la Commune auront lieu le samedi 10 Janvier 2009 au foyer communal ; même organisation que les années précédentes. Les autorités seront invitées.

Les vœux au Personnel Communal auront lieu le lundi 22 décembre à 18 heures 30 à la Mairie. Il a été décidé de ne pas renouveler l'attribution de bons d'achat mais d'offrir à chaque employé un assortiment de produits.

DÉPENSES ÉCOLE : Après avoir constaté une consommation importante de papier fourni par la Mairie, les Conseillers ont décidé d'arrêter cette procédure et de demander au Personnel Enseignant d'acheter le papier sur le budget alloué annuellement.

D'autre part, compte tenu de la décision prise en Conseil d'École de limiter les sorties des enfants de maternelle, les Conseillers ont décidé de supprimer la subvention forfaitaire de 750 € pour les transports. Comme il avait été prévu au départ, la Municipalité financera 50% du coût réel des transports au vu des factures.

FOYER : Suite à la demande d'utilisation du foyer pour une conférence associative, les Conseillers ont décidé de prêter le foyer aux personnes habitant Preixan pour quelle qu'en soit son utilisation.

DEMANDE DE SUBVENTION : Le Centre de Formation d'Apprentis de Lézignan a demandé à la Commune de lui attribuer une subvention fixe annuelle de 48 €. Après débat, les Conseillers n'ont pas donné une suite favorable à cette demande.

ASSOCIATION DE CIRCULADE EN CIRCULADE : Christine Bellan fait le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association « de Circulade en Circulade » qui a eu lieu le 18/11/2008 à Alairac. Après la présentation par le Président Alain CAZALIS des bilans d'activités et financiers, il a été procédé à l'élection du bureau.

En 2009, la Commune de Preixan sera chargée d'organiser l'exposition annuelle des peintres du canton. Les Conseillers Municipaux proposent d'ajouter, à cette exposition, une chorale à l'église de Preixan.

L'animation prévue dans le cadre de la programmation « de Circulade en Circulade », au printemps 2009, sera un spectacle de variétés et de chansons françaises.

DÉLIBÉRATIONS :

Construction d'une école : Monsieur SANQUER présente, au Conseil, le projet de construction d'une école à Preixan, comprenant deux classes maternelles, une classe primaire, une salle d'évolution, une cantine, plus les locaux administratifs, techniques et sanitaires. Pour un besoin estimé entre 80 et 85 enfants de 2 à 6 ans, la réalisation de ce projet est prévue sur 3 ans, l'ouverture pour septembre 2011. Le coût estimatif de cette construction étant de 1 411 280 € TTC.

Compte tenu du coût de cette opération, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général, de l'inscrire dans la Dotation Globale d'Équipement et d'autoriser Monsieur Sanquer à faire un appel à la concurrence pour désigner un bureau d'étude.

Après débat, les Conseillers Municipaux ont décidé :

- d'autoriser M. Sanquer à faire appel à la concurrence pour choisir un bureau d'étude,
- de demander une subvention au Conseil Général,
- de demander une aide à l'État dans le cadre de la D.G.E..

Vote : pour : 7

Vote : contre : 0

Abstentions : 0

Réalisation d'une voirie :

Monsieur SANQUER expose, aux membres du Conseil Municipal, la nécessité de réaliser un tronçon de voie reliant le chemin de la Coste à l'allée de Preixan. Cette opération, qui est inscrite au P.L.U., permettra d'améliorer l'accès aux secteurs du Planel et, par la suite, de la Croix d'Achille, limitant le flux de véhicules « rue de la Mairie » et augmentant la sécurité aux abords de l'école maternelle.

Le coût de cette opération est estimé à 65 550 € HT. Compte tenu du coût élevé, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général et au Conseil Régional.

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser un tronçon de voie reliant le chemin de la Coste à l'allée de Preixan pour un coût estimé à 65 550 € HT,
- de demander une subvention au Conseil Général et au Conseil Régional pour couvrir cette dépense,
- de demander une aide de l'Etat dans le cadre de la D.G.E..

Vote : pour : 7

Vote : contre : 0

Abstentions : 0

Aménagement d'un parking et d'un square :

Suite à la décision qui avait été prise d'aménager l'espace situé face à la supérette, Monsieur Sanquer présente le projet élaboré par la Commission Environnement.

Il propose la réalisation de deux ou trois places de parking, un massif fleuri, une fontaine, une table avec bancs béton, éclairage public, etc... Cette opération aura un coût estimé à 35 000 €.

Compte tenu de ce coût, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général et à la Communauté d'Agglomération dans le cadre du P.I.G. « Cœurs de village ».

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la réalisation présentée par M. Sanquer,
- de demander une subvention au Conseil Général et à la Communauté d'Agglomération,
- de demander une aide de l'État dans le cadre de la D.G.E..

Vote : pour : 7

Vote : contre : 0

Abstentions : 0

Réfection partielle de la toiture de l'Église :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du mauvais état du toit des chapelles de l'Église entraînant d'importantes infiltrations d'eau après chaque pluie. Une visite sommaire a été réalisée par l'entreprise PECAL qui définit les travaux à réaliser. Coût de l'opération : 20 253,18 € HT.

Compte tenu du coût, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général et au Conseil Régional.

Ouï cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la révision de la toiture de l'Église pour un montant de 20 253,18 € HT,
- de demander au Conseil Général et au Conseil Régional une subvention pour couvrir les frais de cette opération,
- de demander une aide de l'État dans le cadre de la D.G.E..

Vote : pour : 7

Vote : contre : 0

Abstentions : 0

Programme FACE – allée de Preixan :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que des problèmes d'alimentation en énergie électrique existent dans le secteur de la Mairie et qu'il s'avère nécessaire de renforcer cette ligne.

L'avant projet sommaire a été établi par le Cabinet CETUR LR qui a estimé ces travaux à 45 000 € TTC.

Ouï cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

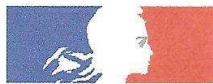
- d'approuver l'avant projet établi par le cabinet CETUR LR et lui confie la maîtrise d'œuvre, les honoraires étant inférieurs à 4 000 €,
- de demander une inscription de 45 000 € au programme FACE 2009 afin de réaliser les travaux mentionnés ci-dessus,
- de demander une subvention au Conseil Général,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces travaux.

Vote : pour : 7

Vote : contre : 0

Abstentions : 0





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES DE L'AUDE
Service Santé Environnement

14, rue du 4 septembre - BP 48 - 11021 CARCASSONNE CEDEX
- Tél : 04 68 11 55 11 - Fax : 04 68 11 55 03

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2003-2007

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage
MAIRIE DE PREIXAN
Exploitant
MAIRIE DE PREIXAN

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par captage

- ◆ PUIITS NOUVEAU
Autorisation en cours.

TRAITEMENT

- Vous êtes alimentés par 1 traitement :
- ◆ TRAITEMENT DU MELANGE

Ces informations sont fournies par la DDASS, en application du code de la santé publique.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change :
SIGNALÉZ LE À VOTRE DISTRIBUTEUR

PREIXAN

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 27 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germes/100ml
Limites de qualité : 0 germes/100ml
Eau de bonne qualité.

MINÉRALISATION

8 valeurs mesurées : mini. : 20,2 °F - maxi. : 24,1 °F - moyenne : 21,5 °F
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau dure, calcaire.
Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

NITRATES

8 valeurs mesurées : mini. : 2,5 mg/L - maxi. : 4,6 mg/L - moyenne : 3,3 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

FLUOR

1 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée. Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de 0 à 12 mois, consultez votre médecin.

PESTICIDES TOTAUX

3 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau ne présentant pas de pesticides.

CONCLUSION

EAU DE BONNE QUALITE, NE CONTENANT AUCUNE SUBSTANCE INDESIRABLE OU TOXIQUE, POUVANT ETRE CONSOMMEE SANS RESTRICTION D'USAGE.

GESTIONNAIRES

UGE - 0299 - PREIXAN	Maître d'ouvrage : MAIRIE DE PREIXAN	PLAGE D'ANNEES
	Exploitant : MAIRIE DE PREIXAN	

Année de début : 1998
Année de fin : 2007

RESSOURCES

Captage(s)	Avis géol.	CDH	DUP	Hypoth.	Terminé
CAP - 001116 - PUITES NOUVEAU	25/11/1983	13/06/1984			

TRAITEMENTS

Traitements(s)	Date d'autorisation
TTP - 000974 - TRAITEMENT DU MELANGE	

BACTERIOLOGIE

Date de début : 8 avril 2003				Types de visite :	
Date de fin : 10 décembre 2007				D + P	
Types de visite :		P	D	Total	Limite de qualité minimum : 0 germes maximum : 0 germes
Nombre de mesures :		8	19	27	
Minimum de germes :		0	0	0	
Maximum de germes :		0	0	0	
Pourcentage de conformité :		100,00 %	100,00 %	100,00 %	
COMMENTAIRE					
Eau de bonne qualité.					

CHIMIE 1

TH - MINÉRALISATION

Date de début : 8 avril 2003				Types de visite :			
Date de fin : 25 septembre 2007				D + P			
Types de visite :		R	P	D	Total	Exigences de qualité	
Nombre de mesures :		8			8		
Minimum mesuré :		20,20			20,20		limites références
Maximum mesuré :		24,10			24,10		maximum : aucune aucune
Moyenne calculée :		21,50			21,50		minimum : aucune aucune
COMMENTAIRE							
Eau dure, calcaire. Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucesseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.							

CHIMIE 2

NO3 - NITRATES

Date de début : 8 avril 2003				Types de visite :			
Date de fin : 25 septembre 2007				D + P			
Types de visite :		R	P	D	Total	Exigences de qualité	
Nombre de mesures :		8			8		
Minimum mesuré :		2,50			2,50		limites références
Maximum mesuré :		4,60			4,60		maximum : 50 mg/L aucune
Moyenne calculée :		3,26			3,26		minimum : aucune aucune
COMMENTAIRE							
Eau présentant peu ou pas de nitrates.							

CHIMIE 3

FMG - FLUOR

Date de début : 8 avril 2003				Types de visite :			
Date de fin : 8 avril 2003				D + P			
Types de visite :		R	P	D	Total	Exigences de qualité	
Nombre de mesures :		1			1		
Minimum mesuré :		0,10			0,10		limites références
Maximum mesuré :		0,10			0,10		maximum : 1,5 mg/L aucune
Moyenne calculée :		0,10			0,10		minimum : aucune aucune

CHIMIE 5
PEST - PESTICIDES TOTAUX

Date de début : 8 avril 2003				Types de visite :		
Date de fin : 3 avril 2007				D + P + R		
Types de visite :	R	P	D	Total	Exigences de qualité	
Nombre de mesures :	2	1		3		
Minimum mesuré :	0,00	0,00		0,00	limites	références
Maximum mesuré :	0,00	0,00		0,00	maximum :	0,5 µg/l aucune
Moyenne calculée :	0,00	0,00		0,00	minimum :	aucune aucune

CONCLUSION GENERALE
EAU DE BONNE QUALITE, NE CONTENANT AUCUNE SUBSTANCE INDESIRABLE OU TOXIQUE, POUVANT ETRE CONSOMMEE SANS RESTRICTION D'USAGE.



PREFECTURE DE L'AUDE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES DE L'AUDE
Service Santé-Environnement

Carcassonne, le 9 décembre 2008

MONSIEUR LE MAIRE MAIRIE DE PREIXAN 11250 PREIXAN

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX LIVREES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Unité de gestion : PREIXAN
Installation (type, code, nom) : UDI 000484 PREIXAN
Point de surveillance : RESEAU COMMUNAL ECOLE
Localisation exacte : ECOLE

Prélevé le : mercredi 03 décembre 2008 à 11h10
par : LABORATOIRE SEBASTIEN RABAUTE

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	17,9 °C				25,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,40 mg/LCl2				
Chlore total	0,40 mg/LCl2				

<u>Analyse laboratoire</u>					
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur Saveur à 25°C	0 dilut.				3,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,25 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,50 unitépH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 20°C	525 µS/cm			180,00	1000,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,025 mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	5 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	0 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL				
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00056815)

EAU POTABLE.

Pour le Directeur Départemental
l'ingénieur sanitaire



Vie économique



Plomberie
Chauffage
Électricité

Monsieur **Richard FUSTER**
5 chemin des piboules
11 250 PREIXAN
Tél. : 06 32 68 34 68

Ateliers et bureaux :
Rue Joachim Estrade « ZI de l'estagnol » 11000 CARCASSONNE
Tél. 04 68 26 43 25 – Fax 04 68 26 48 93

Un revenu assuré près de chez vous !

Devenez distributeur de colis dans votre commune

Vous disposez d'un **téléphone** et
d'un **véhicule**, nous vous proposons :

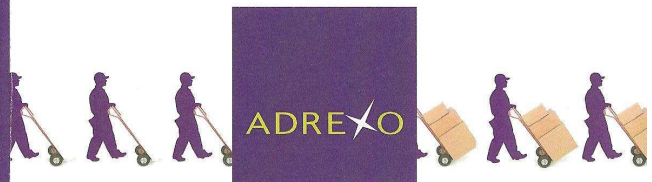
- Un salaire motivant.
- Un contrat à durée indéterminée.

CONTACTEZ-NOUS



VOTRE MISSION

ASSURER LA LIVRAISON DE COLIS
LEGERS AUX DOMICILES DES PARTICULIERS



04 30 63 33 12



À L'OCCASION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE
LE CHEF DU « RELAIS DE PREIXAN », CHRISTIAN FABRE,
VOUS PROPOSE DES PLATS À EMPORTER

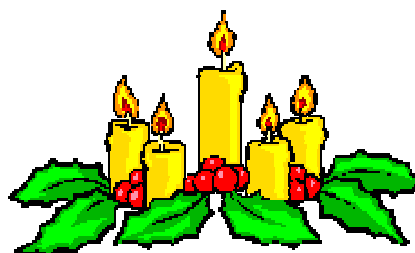
Voici quelques exemples de mets que vous pourrez déguster chez vous :

Fricassée de poulet aux écrevisses	7 €
Civet de canard à l'ancienne	8 €
Cassoulet au confit de canard	7 €
Lotte à l'américaine	8 €
Saumon froid mayonnaise	8 €
Foie gras « maison »	10 €
Civet de sanglier	8 €
Tripes « maison »	7 €

(la part)



Vous pouvez passer vos commandes au 04 68 26 35 54 ou au 06 74 91 63 52.





Un peu d'Histoire...



✓ PREIXAN D'AUTREFOIS

« ANNÉE 1948 » (archives communales)

Maire : Jean Cantier,

Adjoint : Georges Cayrol,

Conseillers : Joseph Barrabès, Louis Barrot, Paul Farail, Bernard Gaxieu, Gabriel Maynadié, Louis Montpellier, Léon Rigaud, Aimé Sié, Louis Verdale.

Régulation du réseau électrique : Le Conseil Municipal considère qu'il est avantageux pour les habitants de Preixan d'avoir, à leur disposition, le courant à 220 volts pour la force motrice et la cuisine. Monsieur Le Maire est chargé des formalités administratives relatives à l'approbation de cet avenant au cahier des charges de la concession de distribution d'énergie électrique.



*M. Georges Cayrol
Maire-Adjoint*

Service incendie et secours créé le 12 juillet 1947 : Le Conseil Général de l'Aude a créé un service de coordination des secours contre l'incendie. Ce service simple et complet permet l'action des centres de secours qui le composent d'intervenir sur simple appel dans toutes les communes de son secteur. L'organisation de ce service apporte une garantie efficace à toutes les localités du département en cas de sinistre.

Conseil de discipline : Sur instruction du Préfet, il importe, d'urgence, de reconstituer les conseils de discipline institués par la loi du 12 mars 1930 aux termes de laquelle les peines applicables aux agents communaux ne peuvent être prononcées par le Maire qu'après avis motivé du Conseil de discipline. Après élection, Jean Cantier est délégué titulaire et Georges Cayrol délégué suppléant.

Construction du foyer communal : Les fonds résultant de l'emprunt, qui a été fait pour payer la construction du foyer communal, sont épuisés. Un solde de 11 884 Francs reste à payer à M. Jaur, entrepreneur du bâtiment. Le Conseil Municipal demande à M. Le Préfet l'autorisation de prélever la dite somme sur les fonds libres du budget 1947 pour solder le travail de M. Jaur.

Demande de création d'une 2^{ème} classe à l'école : Melle Bringuier, institutrice à Preixan, a 43 élèves dans sa classe, plus quelques nouveaux élèves qui viennent de rentrer au 1^{er} novembre. L'institutrice ne peut s'occuper d'une manière suffisante de tous ces enfants. Le Conseil Municipal demande à M. le Préfet ainsi qu'à M. l'Inspecteur Primaire d'Académie de bien vouloir créer un 2^{ème} poste d'enseignement le plus rapidement possible à Preixan, afin que les enfants ne souffrent pas d'une instruction négligée.

Pressoir communal : M. Antoine Bosc, menuisier à Preixan, a fourni une claie en liteaux de bois pour le pressoir communal d'une valeur de 9 000 Francs.

« ÉTAT-CIVIL 1948 »

<p>Naissances : Marie Farail, Michel Soler, Paulette Vidal, Bernard Maynadié, Jean-Pierre Bonnery.</p> <p>Décès : Claire Gorry née Biscaye, 88 ans, Achille Doutre, 77 ans, Prosperine Lalleman née Labadie, 89 ans, Élisabeth Andrieu née Armaing, 80 ans.</p>	<p>Mariages : Maurice Carail et Hélène Nonnat René Dufis et Jacqueline Guiraud René Pagès et Odette Estèbe.</p>
---	--

Joël Vidal.



Vie locale



Horaires des Offices

NOËL 2008

CÉLÉBRATION PÉNITENTIELLE

PREIXAN 22 décembre 17 h

ARZENS 23 décembre 17 h

MESSES

Le 24 décembre	PREIXAN	18 h
	MONTCLAR	21 h 15
	ROULLENS	22 h 30
Le 25 décembre	ROUFFIAC d'AUDE	10 h
	ALAIRAC	11 h 15





RÉVEILLON DU 31 DÉCEMBRE 2008

Le Relais de PREIXAN informe que, comme les années précédentes, il organise le Réveillon au foyer avec une formule « BUFFET TOUT COMPRIS : 75 € »

AMBIANCE, MUSIQUE, DANSE, COTILLONS

Apéritif : Kir, sangria, ricard, martini, whisky, muscat, etc... à volonté

- Foie gras de canard et ses toasts.
- Bouquets de crevettes.
- Bulots à l'aïoli.
- Cascade de saumon fumé.
- Terrine de sanglier.
- Jambon de pays.
- Saumon froid mayonnaise.
- Rôti de bœuf.
- Emincé de magret béarnaise.
- Civet de biche, pomme vapeur (plat chaud)
- Assortiment de fromages.
- Dessert.
- Vin rouge, rosé, blanc.
- Café, digestif, bière à volonté.
- Blanquette : (1 bouteille pour 4 personnes)



Enfants de moins de 12 ans gratuit.
Début de soirée : 21 heures.
Fin de soirée : 4 heures.
Soupe à l'oignon avant le départ.

Réservations avant le 25 Décembre.
Téléphone : 04.68.26.35.54.
06.74.91.63.52.





Vie associative



Club du 3^{ème} Âge

PREIXAN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 24 janvier 2009

à partir de 14 h au foyer de Preixan

Assemblée Générale

- Renouvellement du Bureau
- Bilan financier
- Activités de l'année 2008
- Projets 2009

Paiement des cotisations

- 12 euros par personne

Loto récréatif et goûter des rois offert par le Club.



Les personnes qui désirent adhérer au « Club du 3^{ème} Âge de Preixan »
seront accueillies avec plaisir à l'Assemblée Générale.

Meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la nouvelle année !



Le Bureau